Eau & Biodiversité
Portail documentaire partenarial

Document généré le 09/05/2025 depuis l'adresse https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/projet-de-sage-couesnon-soumis-a-consultation-reglement0.

Projet de SAGE Couesnon soumis à consultation - Réglement

Le réglement est actuellement soumis à la consultation des assemblées pour une période de 4 mois.

Le règlement édicte des règles opposables aux tiers, considérées nécessaires par la Commis-sion Locale de l'Eau pour atteindre le bon état imposé par la Directive Cadre Européenne sur l'eau, ou les objectifs identifiés comme majeurs pour le bassin versant.

Le règlement et ses documents cartogra-phiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de toutes installations, ouvrages, travaux ou activités relevant de la « nomenclature eau » (IOTA) visés à l'article L. 214-1 du Code de l'environnement ou installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) visés à l'article L. 511-1 de ce même code, dont les décisions administratives d'autorisation, de déclaration, voire d'enregistrement sont prises à compter de la date de publication de l'arrêté approuvant le SAGE mais aussi aux IOTA et ICPE existants, dans les conditions fixés par le SAGE.

Auteurs du document : CLE du SAGE Couesnon
Diffuseur des métadonnées : CLE du SAGE Couesnon, Office International de l'Eau (métadonnées)
Mots clés : Planification/Plans de gestion/Outils de gestion participative, Règlement, gestion locale de l'eau
Thème (issu du Text Mining) : POLITIQUE DE L'EAU ET GESTION DE L'EAU
Date : 2012-07-12
Format : text/xml
Identifiant Documentaire : gesteau-87941
Langue : Français
Télécharger les documents :
https://www.gesteau.fr/sites/default/files/gesteau/content_files/document/9320_1_fr_original.pdf
Commune : ANTRAIN (35004), BAILLÉ (35011), BAZOUGES-LA-PÉROUSE (35019), BEAUCÉ (35021), BILLÉ (35025), CHAUVIGNÉ (35075), COGLÈS (35083), COMBOURTILLÉ (35086), CUGUEN (35092), FLEURIGNÉ (35112), FOUGÈRES (35115), JAVENÉ (35137), LA CHAPELLE-JANSON (35062), LA CHAPELLE-SAINT-AUBERT (35063), LA FONTENELLE (35113), LAIGNELET (35138), LANDÉAN (35142), LA SELLE-EN-COGLÈS (35323), LA SELLE-EN-LUITRÉ (35324), LE CHÂTELLIER (35071), LÉCOUSSE (35150), LE TIERCENT (35336), LUITRÉ (35163), MARCILLÉ-RAOUL (35164), MÉZIÈRES-SUR-COUESNON (35178), MONTOURS (35191), MONTREUIL-DES-LANDES (35192), NOYAL-SOUS-BAZOUGES (35205), PARCÉ (35214), PARIGNÉ (35215), PLEINE-FOUGÈRES (35222), RIMOU (35242), ROMAGNÉ (35243), ROMAZY (35244), ROZ-SUR-COUESNON (35247), SAINS (35248), SAINT-BRICE-EN-COGLÈS (35257), SAINT-CHRISTOPHE-DE-VALAINS (35261), SAINT-ÉTIENNE-EN-COGLÈS (35267), SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ (35269), SAINT-GEORGES-DE-GRÉHAIGNE (35270), SAINT-GERMAIN-EN-COGLÈS (35273), SAINT-HILAIRE-DES-LANDES (35280), SAINT-JEAN-SUR-COUESNON (35282), SAINT-LÉGER-DES-PRÉS (35286), SAINT-MARC-LE-BLANC (35292), SAINT-MARC-SUR-COUESNON (35293), SAINT-OUEN-DES-ALLEUX (35304), SAINT-OUEN-LA-ROUËRIE (35303), SAINT-RÉMY-DU-PLAIN (35309), SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES (35310), SENS-DE-BRETAGNE (35326), SOUGÉAL (35329), TRANS-LA-FORÊT (35339), TREMBLAY (35341), VENDEL (35348), VIEUX-VIEL (35354), VIEUX-VY-SUR-COUESNON (35355), ARGOUGES (50018), AUCEY-LA-PLAINE (50019), BEAUVOIR (50042), CARNET (50100), HUISNES-SUR-MER (50253), LA CROIX-AVRANCHIN (50154), LE MONT-SAINT-

MICHEL (50353), 50284, MONTANEL (50337), PONTORSON (50410), SACEY (50443), SAINT-JAMES (50487), TANIS (50589), 50630, VILLIERS-LE-PRÉ (50640)

Département : ILLE-ET-VILAINE (35), MANCHE (50)

Région : BRETAGNE (53), BASSE-NORMANDIE (25)

Masse d'eau : LA LOISANCE DEPUIS SAINT-GERMAIN-EN-COGLES JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE COUESNON (GR020), LA MINETTE DEPUIS SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE COUESNON (GR018), LA TAMOUTE DEPUIS NOYAL-SOUS-BAZOUGES JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE COUESNON (GR019), LE COUESNON DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA LOISANCE JUSQU'AU BARRAGE DU BEAUVOIR (GR012), LE COUESNON DEPUIS LUITRE JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LA LOISANCE (GR013), LE GUERGE DEPUIS FERRE (LE) JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE COUESNON (GR022), LE NANCON DEPUIS LANDEAN JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE COUESNON (GR017), LE TRONCON DEPUIS ARGOUGES JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE COUESNON (GR021), RAU DE LA CHENELAIS DEPUIS PLEINE-FOUGERES JUSQU'A SA CONFLUENCE AVEC LE COUESNON (GR023), Rance - Frémur (GG014), Vilaine (GG015), Couesnon (GG016), Mayenne (GG018), Socle du bassin versant de la Sélune (HG504)

Permalien : https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/projet-de-sage-couesnon-soumis-a-consultation-reglement0

Evaluer cette notice:

Office International de l'Eau

Ce portail, créé et géré par l'Office International de l'Eau (OIEau), est géré avec l'appui de l'Office français de la biodiversité (OFB)

OFB OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ